

RIGBY, Andrew. *Justice and Reconciliation. After the Violence.*
Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2001, 207 p.

Gabrielle Lachance

Volume 33, Number 2, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704425ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704425ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lachance, G. (2002). Review of [RIGBY, Andrew. *Justice and Reconciliation. After the Violence.* Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2001, 207 p.] *Études internationales*, 33(2), 383–385. <https://doi.org/10.7202/704425ar>

Le parti pris de l'ouvrage, un style concis et une démonstration critique qui traite de tous les acteurs, a souvent amené l'auteur à des raccourcis négligeant la dimension régionale du génocide rwandais, en particulier les génocides burundais de 1972 et 1993, le poids des opinions publiques occidentales... Enfin on regrettera que cette synthèse qui est aussi une thèse, donne parfois et en première lecture l'impression que les considérations techniques furent contraignantes. N'oublions pas que derrière les contraintes techniques, les limites politiques sont plus prégnantes et qu'à défaut d'être humanitaires, les décisions ne furent ni humanistes ni éthiques... Une réflexion suscitée par la lecture de cet ouvrage qui apporte une contribution au débat nécessaire sur les interventions humanitaires.

Christian THIBON

*Département d'histoire
Université de Pau et des pays de l'Adour, France*

Justice and Reconciliation. After the Violence.

RIGBY, Andrew. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2001, 207 p.

À l'origine de ce livre, l'énoncé d'un code moral et la question pratique qu'elle soulève : « Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse ». À cela s'ajoute la distinction établie par Max Weber entre l'éthique de conviction, basée sur des valeurs et des idéaux et qui n'accepte aucun compromis et l'éthique de responsabilité qui guide la conduite politique par ce qui est pratiquement possible dans les circonstances et les conditions existantes.

L'auteur se demande comment guérir les plaies causées par la division

et le conflit ? Comment un peuple peut-il se remettre d'un traumatisme collectif ? Comment peut-il aborder le passé d'une façon constructive et orientée vers l'avenir ? (p. 2) Ce volume analyse diverses approches, brièvement décrites au chapitre premier et développées dans les chapitres subséquents.

L'amnésie : pardonner et oublier. Le pacte d'amnistie négocié est le modèle expérimenté en Espagne après 40 ans de répression et d'institutionnalisation de la vengeance par le régime totalitaire de Franco (chap. 3). La transition vers la démocratie ne pouvait se faire que par un exercice collectif d'amnésie publique. Peu à peu, toute référence à Franco et à la guerre civile a été évacuée ; on a créé une nouvelle interprétation de l'histoire et de nouveaux symboles publics. C'est ainsi qu'une série de contrastes et de continuités ont permis de régler le problème laissé par 40 ans d'un régime totalitaire, d'instaurer la démocratie et d'assurer la paix.

Les procès, les purges et les poursuites judiciaires. Cette approche a été influencée avant tout par une recherche de justice sans enfreindre la quête d'un nouvel ordre démocratique. Au chapitre 2, l'auteur examine les tentatives qui ont été faites après la Deuxième Guerre mondiale en Europe continentale pour punir ceux qui ont collaboré à des degrés divers avec les occupants et profité de la relation qu'ils avaient avec eux. Les États ont essayé de contrôler le processus judiciaire pour éviter que les citoyens se fassent eux-mêmes justice. Ils ont déterminé qui doit être jugé, pour quels délits et avec quelles sentences. Plus tard, ils ont eu recours

à l'amnistie et à la réhabilitation. En Europe de l'Est (chap. 5), les régimes totalitaires basés sur la corruption et la complicité des populations civiles avaient perdu toute légitimité. Après 1989, il a donc été plus facile pour les gouvernements élus de gérer à leur façon les abus commis contre les droits humains. Pour ce faire, ils ont eu recours à divers moyens : compensations, procès, poursuites judiciaires mais également une commission de la vérité en Allemagne de l'Est. Seule l'expérience polonaise diffère : elle se rapproche de celle de l'Espagne.

La vérité pour la cause de la paix ?

Ici, l'approche est basée principalement sur la divulgation de la vérité. Les cas étudiés en Amérique latine (chap. 4) et en Afrique du Sud (chap. 6) montrent que les conditions dans lesquelles la transition de la dictature à la démocratie se fait influencent la façon de régler les problèmes posés par des dictatures ayant porté atteinte aux droits humains. En Amérique latine, on a essayé d'ériger un pont entre la vengeance et l'amnésie au moyen d'une commission de la vérité qui a permis tout au moins de restaurer la dignité des personnes victimes des abus sous l'ancien régime. Par ce processus laborieux, on a réussi à faire la vérité et à maintenir la paix. Quant au modèle sud-africain de Commission de la vérité et de la réconciliation, il apporte trois particularités : 1) un débat public sur le processus de vérité et de réconciliation, et des auditions publiques ; 2) des auditions institutionnelles ; 3) une interprétation étendue des violations des droits humains et la divulgation du nom des coupables. La plus grande différence se rapporte à l'amnistie accordée – générale en Amérique latine

et conditionnelle en Afrique du Sud. Que ce soit en Amérique latine ou en Afrique du Sud, les efforts déployés pour permettre aux victimes d'obtenir justice n'ont pas été satisfaisants, ce qui demeure une limite des commissions de la vérité.

Le pire scénario : l'inaction. Dans tous les cas précédents, les États ont défini une politique à suivre et soutenu son implantation. En Palestine (chap. 7), aucune stratégie cohérente n'as été établie par le gouvernement en place pour régler le cas de ceux qui avaient collaboré avec les Israéliens. De plus, on a sapé les efforts des organismes civils qui cherchaient à développer des approches susceptibles d'atténuer les divisions à l'intérieur de la nation. Il en a résulté une série d'exécutions sommaires, de multiples violations des droits humains et le développement d'une culture de vengeance. Enfin, les initiatives de la société civile pour promouvoir la compréhension et la tolérance entre Israéliens et Palestiniens ont échoué parce que l'État d'Israël n'a pas voulu faire montre de faiblesse et a constamment cherché à contrôler la cadence et le contenu du processus de paix.

L'intervention d'un organisme tiers (chap. 8). Au Guatemala, en ex-Yougoslavie et au Rwanda, ce sont des organismes tiers qui ont joué le principal rôle dans l'élaboration et l'implantation de stratégies pour faire face aux horreurs du passé. Au Guatemala, les groupes de défense des droits humains, avec l'aide financière et l'appui politique de l'Europe et d'organisations internationales, ont mis sur pied leur propre commission d'investigation et utilisé le réseau ecclésial pour atteindre la population.

Dans le cas de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda, l'ONU a institué des tribunaux ad hoc pour juger les leaders politiques et militaires qui avaient commis des crimes contre l'humanité. Ce sont ces tribunaux qui ont pavé la route à l'établissement d'une cour criminelle internationale permanente.

Vers une culture de réconciliation. En conclusion (chap. 9), l'auteur rappelle que le processus de réconciliation prend du temps. Il doit s'étendre à toutes les strates de la population et s'appuyer sur la paix et une sécurité relative. Toutefois, paix et sécurité ne peuvent évoluer sans vérité, justice et pardon. Enfin, le passé, bien que douloureux, doit rester du domaine passé afin de permettre une ouverture prometteuse sur l'avenir. On comprendra pourquoi l'auteur prône le développement d'une culture de réconciliation appuyée sur le respect des droits humains et des différences culturelles, une culture enchâssée dans les routines de la vie quotidienne à l'intérieur de la famille, de l'école, du voisinage et de la communauté élargie (p. 180).

Ce volume livre une série d'études de cas bien documentées et dont les analyses s'avèrent très éclairantes. Des rappels historiques permettent de mieux comprendre ce qui s'est passé et pourquoi. À la fin, on réalise que les processus mis en œuvre dans les pays en quête de paix et de liberté après des conflits ne peuvent être isolés. Ce sont autant d'approches interactives qu'il faut adapter à une situation particulière. Divulgation de la vérité, amnistie partielle ou conditionnelle, rétributions ou indemnités pour réparer les torts, efforts de réconciliation, tout cela – à des degrés divers et sous des formes variées – est

nécessaire pour « nettoyer » le passé, assurer la paix sociale dans le présent et avancer vers un avenir meilleur.

Au moment où, en Afghanistan et en Israël, on cherche les moyens de mettre fin à des conflits meurtriers, ce livre s'avère d'une grande utilité pour étayer nos analyses et former notre jugement sur ce qui se passe. Les personnes qui militent pour la paix et la défense des droits humains de même que le personnel politique et diplomatique engagé dans des négociations en vue de la paix peuvent lire avec avantage ce volume.

Gabrielle LACHANCE

*Sociologie, option développement
Anjou, Québec*

MONDIALISATION ET TRANSNATIONALISME

La mondialisation : théories, enjeux et débats.

DE SENARCLENS, Pierre. Paris, Éditions Armand Colin, 2001, 219 p.

Concept polymorphe aux multiples interprétations, la mondialisation a été l'objet au cours des dernières années de débats, de polémiques et d'analyses sans cesse renouvelés. Qu'il s'agisse des accords internationaux, du rôle de l'État, des échanges commerciaux, des enjeux environnementaux, des restructurations ou encore des fusions d'entreprises, il est rare que le concept de mondialisation ne soit pas mis de l'avant pour expliquer les grandes mutations des sociétés contemporaines ou pour justifier les décisions des dirigeants politiques et économiques. Dans ce contexte, un ouvrage qui se propose en un peu plus de deux cents pages d'exposer